

ARRETE N° 700 du 01/10/2019

relatif à la constitution du jury de Master 1

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Traduction, interprétation

Spécialité : ILTS, LSCT

Finalité :

Année universitaire : 2019-2020

L'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE L'UNIVERSITE
PARIS DIDEROT – PARIS 7

- VU le Code de l'éducation,
 VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,
 VU l'arrêté n° 17 du 24 janvier 2019 fixant les modalités générales d'inscription de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'université Paris Diderot - Paris 7 à compter de l'année 2019-2020.

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury de Master 1

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Traduction, interprétation

est composé comme suit pour l'année universitaire 2019-2020

NB : Un jury est composé d'au moins 3 membres

Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
GLEDHILL	Christopher	PR	Univ. de Paris	Co-resp. pédagogique. parcours LSCT	PRESIDENT
BORDET	Geneviève	MCF	Univ. de Paris	Co-resp. pédagogique. parcours ILTS	
FRIESS	Lucrece	MCF	Univ. de Paris	Directrice du département LA	
FROELIGER	Nicolas	PR	Univ. de Paris	Co-resp. pédagogique. parcours ILTS	
PECMAN	Mojca	MCF	Univ. de Paris		

ARTICLE 2 – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour l'Administrateur provisoire et par délégation
La vice-présidente de la CFVU


Séverine Leidwanger

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...